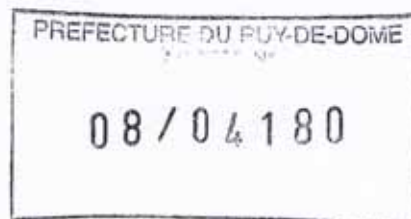


PREFECTURE DU PUY DE DOME



Direction départementale de l'Équipement
du Puy de Dôme

Service Sécurité Risques

Bureau Prévention des Risques

ARRETE PREFECTORAL D'APPROBATION

du Plan de Prévention des Risques Naturels Majeurs Prévisibles

Risque chute de blocs sur le bourg de La Roche Noire

- : - : -

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE

PREFET DU PUY-DE-DÔME

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L 562-1 et suivants et R 562-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2007, portant prescription d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Majeurs Prévisibles – Risque chute de blocs - sur le bourg de La Roche Noire ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} juillet 2008, modifiant le périmètre de prescription du Plan de Prévention des Risques Naturels Majeurs Prévisibles – Risque chute de blocs - sur le bourg de La Roche Noire ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du 29 août 2008 prescrivant une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles - Risque chute de blocs - sur le bourg de La Roche Noire ;

Vu les résultats de l'enquête publique et notamment les conclusions du commissaire-Enquêteur en date du 5 novembre 2008 ;

Vu l'avis du Conseil Municipal de La Roche Noire en date du 27 août 2008 ;

Vu l'avis du Conseil Général du Puy-de-Dôme du 9 septembre 2008 ;

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture du 12 août 2008 ;

Vu l'avis du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne du 4 août 2008 ;

Vu la modification apportée au projet de plan pour tenir compte des remarques de l'enquête publique ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles - Risque chute de blocs - sur le bourg de La Roche Noire, est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté.

Le dossier est composé :

- 1/ note de présentation ;
- 2/ règlement ;
- 3/ Plan de zonage réglementaire

Pièces annexes à la note de présentation

Pièces techniques :

- Planche 1 : Carte des phénomènes naturels (aléas)
- Planche 2 : Carte descriptive de l'utilisation du sol (enjeux)

Documents d'informations générales

- Annexe 1 : l'information préventive des citoyens sur les risques majeurs en France
- Annexe 2 : « le plan de prévention des risques : un outil pour une stratégie globale de prévention »

ARTICLE 2 : Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles - Risque chute de blocs - sur le bourg de La Roche Noire, approuvé, sera tenu à la disposition du public en Préfecture et dans la mairie de La Roche Noire.

ARTICLE 3 : Une copie du présent arrêté sera affichée dans la mairie de La Roche Noire pendant un mois au minimum, accompagnée d'une mention des dispositions de l'article 2.

ARTICLE 4 : Mention du présent arrêté sera publiée au Registre des Actes Administratifs de l'Etat dans le Département, ainsi que dans deux journaux régionaux et locaux publiés dans le département, accompagnée d'une mention des dispositions de l'article 2.

ARTICLE 5 : Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles - Risque chute de blocs - sur le bourg de La Roche Noire en tant que servitude d'utilité publique devra figurer en annexe du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Roche Noire dans les conditions prévues aux articles R 126-1, R 126-2 et R 123 - 14-1 du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire de La Roche Noire,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement.

Fait à Clermont-Ferrand, le
Le Préfet,

22 DEC. 2008

Copie certifiée conforme à
le chef du bureau

Ginette AURIN



Jean-François SCHMITT